CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E121124 **VALABLE JUSQU'AU** 08/10/2023

ÉDITÉ LE **01/12/2022**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2014
Forme juridique : SAS
Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHARTRES

Siret : **301 340 584 06142**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62155128
Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD FR00016501LI
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2022

Raison sociale : **ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)**

24 AVENUE LOUIS PASTEUR
28630 GELLAINVILLE

Téléphone : 02 37 28 04 15 **Fax :**
Portable :
Site Internet :
E-mail : veronique.silly@engie.com
Responsabilité légale :
BIGAUD YANNICK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 36 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/11/2019
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.